

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)



CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE
SARL au capital de 40 000€
RSC : Paris 484 803 853
Siren : 484 803 853 – NAF/APE : 6619B
Siège social : 32, boulevard de Strasbourg 75010 PARIS

NOS AGENCES

Saint Maur des Fosses
131, avenue du Centenaire
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
09 80 73 94 24

Antibes
9, rue du Docteur Rostan
06600 ANTIBES
09 80 34 43 63

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

- **Conseiller en investissement financiers (CIF)** : enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF sous le numéro E02195 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ; adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org)
- **Intermédiaire en assurance (IAS)** : catégorie courtier référencé sur le registre des intermédiaires en assurance, banque, finances sous le n° ORIAS : 07 038 812 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurances. Sur simple demande, peuvent-vous être communiqué le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles nos agences travaillent.
- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Service de paiement (IOBSP)** : courtier en opération de banque et mandataire non exclusif en opération de banque et en service de paiement. Référencé sur le registre des intermédiaires en assurance, banque, finances sous le n° ORIAS : 07 038 812

LMG Conseil dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AMLIN France - 25 rue de LIEGE - 75008 PARIS

Pour des montants de :

- 3 048 981 € par période d'assurance Intermédiaire d'Assurance
- 600 000 € par période d'assurance Démarcheur Financier
- 800 000 € par période d'assurance Intermédiaire en Opération de Banque
- 150 000 € par période d'assurance Conseiller en Investissement Financier

Numéros de polices : 2006PCA110

LMG Conseil s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES, ETABLISSEMENTS DE CREDITS, ENTREPRISES D'ASSURANCE

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assureur	Courtage	Commission
MMA	Assureur	CIF	Commission
APRIL	Assureur	Courtage	Commission
METLIFE	Assureur	Courtage	Commission
La Française AM	Banque	CIF	Commission

Sur simple demande nous vous communiquerons les noms des autres compagnies avec lesquelles LMG conseil a un accord.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Nos prestations d'expertises et de conseils sont facturées sous forme d'honoraires intégrant l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de la prestation

Étude patrimoniale standard : 1 500 euros

Étude patrimoniale complexe : 5 000 euros

Taux horaire : 300 euros

En fonction de la complexité de la mission les honoraires pourront être revus et seront détaillés dans la lettre de mission.

LMG Conseil s'engage à fournir au client un devis personnalisé gratuit sous 48 heures.

D'autre part, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90 % de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

TRAITEMENT DES INFORMATIONS CLIENTS

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose sur simple demande, d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr

SECRET PROFESSIONNEL

La société LMG conseil est soumise au secret professionnel. A ce titre elle assure une totale confidentialité à ses clients, concernant toutes les informations qu'elle possède.

RECLAMATIONS

Modalités de saisine de l'entreprise :

En cas de litiges ou réclamation, LMG Conseil peut être contacté par courrier à l'adresse de son siège social :

LMG CONSEIL
32, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement à l'amiable, les parties pourront informer :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

ANACOFI
Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

AMF
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- Médiateur de l'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

- Médiateur de Produits bancaires :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
Direction du contrôle des pratiques commerciales 66-2793
61 rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09